COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS H







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 3(b) de l'ordre du jour

CX/AFRICA 11/19/5 Janvier 2011

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires Comité FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Dix-neuvième session Accra (Ghana), 1 - 4 février 2011

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS A L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCEE AU CODEX

(Réponses à la CL 2010/43-AFRICA reçues par le Mali)

MALI

Question 1: Doit on se concentrer dayantage sur les objectifs 2 et 3 que sur l'objectif?

Le Mali souscrit dans l'ensemble à ce que les objectifs 2 et 3 soient désormais privilégiés par rapport à l'objectif 1.

Question 2: Si la réponse est oui, quel sera le créneau pour le Fonds fiduciaire?

- Appuyer les pays les plus organisés dans l'assistance et l'encadrement des autres pays du CCAFRICA:
- Encourager la collaboration entre les pays développés et les pays en développement ;
- Appuyer l'organisation des Comités Nationaux du Codex ;
- Appuyer l'organisation des sessions de formation des membres des Comité Nationaux et des sous comités Codex pour leur meilleure participation aux activités du Codex ;
- Appuyer les activités de recherche et de collecte de données pour les travaux du Codex ;
- Encourager l'organisation des réunions du CCAFRICA pour l'élaboration des positions communes régionales

Question 3: Faut il créer un mécanisme pour continuer de financer la participation physique de ceux qui en ont le plus besoin (y compris les pays sortis du Fonds qui n'ont pas les moyens d'assurer leur participation?

Le Mali est favorable à la création d'un mécanisme pour continuer de financer la participation physique de ceux qui en ont le plus besoin (y compris les pays sortis du Fonds qui n'ont pas les moyens d'assurer leur participation.

Question 4: Faut-il redéfinir les critères d'allocation d'aides financières?

Le Mali soutient le maintien des critères fondés sur ceux des Nations Unies relatifs à l'admissibilité au Fonds Fiduciaire.

Question 5: Faut-il prolonger la durée de vie du Fonds fiduciaire pour le Codex?

Le Mali est favorable au prolongement de la durée de vie du Fonds fiduciaire pour le Codex.